

4

Violences et masculinités : le procès des viols de Mazan

Violências e masculinidades: o julgamento dos estupros de Mazan

Violence and masculinities: the trial of the Mazan rapes

Véronique Durand

Maitrise en Langues et littératures Portugaise, Maîtrise d'Ethnologie, Doctorat en Sociologie des Sociétés latino-américaines. Chercheure associée à ADEF/AMU ; chercheure associée Virtus/UFPe.

Data do envio : 27.01.2025

Data do aceite : 30.01.2025

Violences et masculinités : le procès des viols de Mazan

Violências e masculinidades: o julgamento dos estupros de Mazan

Violence and masculinities: the trial of the Mazan rapes

... « Les hommes inscrivent sur le visage des femmes un message adressé aux autres hommes ».

Pat Barker in *Le silence des vaincues*, p. 134

Sumário: Introduction. 1. Le procès. 2. Le verdict. 3. Aussi, qu'est-ce qui amène des hommes à violer, à abuser des corps des femmes ? 4. Que disent l'histoire et l'anthropologie ? **Considérations finales**

RÉSUMÉ

Cet article s'appuie sur les audiences et les débats qui ont été organisés autour du procès de Mazan, procès qui a secoué la France au cours du dernier trimestre 2024 et qui a eu de nombreuses répercussions à l'international.

Il jugeait des hommes qui ont violé une femme, à la demande de son (ex) mari, alors qu'il l'avait sédatée.

L'auteure, qui a une expertise internationale en termes de violences contre les femmes, a accompagné les audiences et les débats autour de cette situation extrême et a fait le choix de socialiser son analyse, relative aux vulnérabilités féminines.

Le procès s'est tenu à Avignon, de septembre à décembre 2024, afin de juger ces hommes pour des viols qui ont eu lieu entre 2011 et 2020.

Mots clés : violences contre les femmes, viols, soumission chimique, masculinités, Justice

RESUMO

Este artigo se baseia nas audiências e debates que foram organizados em torno do julgamento de Mazan, julgamento que abalou a França no último trimestre de 2024 e que teve inúmeras repercussões internacionais.

Ele julgava homens que estupraram uma mulher, a pedido de seu (ex) marido, enquanto ele a havia sedado.

A autora, que possui expertise internacional em termos de violência contra as mulheres, acompanhou as audiências e debates em torno dessa situação extrema e fez a escolha de socializar sua análise, relativa às vulnerabilidades femininas.

O julgamento ocorreu em Avignon, de setembro a dezembro de 2024, para julgar esses homens pelos estupros ocorridos entre 2011 e 2020.

Palavras-chave: violências contra as mulheres, estupros, submissão química, masculinidades, Justiça

ABSTRACT

This article is based on the hearings and debates organized around the Mazan trial, which shook France in the last quarter of 2024 and had numerous international repercussions.

It judged men who raped a woman at the request of her (ex) husband while he had sedated her.

The author, who has international expertise in terms of violence against women, followed the hearings and debates around this extreme situation and chose to share her analysis related to female vulnerabilities.

The trial was held in Avignon from September to December 2024 to judge these men for rapes that occurred between 2011 and 2020.

Keywords: violence against women, rapes, chemical submission, masculinities, Justice

RESUMÉN

Este artículo se basa en las audiencias y debates organizados en torno al juicio de Mazan, que sacudió a Francia en el último trimestre de 2024 y tuvo numerosas repercusiones internacionales.

Se juzgó a hombres que violaron a una mujer a pedido de su (ex) marido mientras él la había sedado.

La autora, que tiene experiencia internacional en términos de violencia contra las mujeres, siguió las audiencias y debates en torno a esta situación extrema y eligió compartir su análisis relacionado con las vulnerabilidades fe-

meninas.

El juicio se celebró en Aviñón de septiembre a diciembre de 2024 para juzgar a estos hombres por violaciones que ocurrieron entre 2011 y 2020.

Palabras clave: violencia contra las mujeres, violaciones, sumisión química, masculinidades, Justicia

RIASSUNTO

Questo articolo si basa sulle udienze e sui dibattiti organizzati attorno al processo di Mazan, che ha scosso la Francia nell'ultimo trimestre del 2024 e ha avuto numerose ripercussioni internazionali.

Ha giudicato uomini che hanno stuprato una donna su richiesta del suo (ex) marito mentre lui l'aveva sedata.

L'autrice, che ha una competenza internazionale in termini di violenza contro le donne, ha seguito le udienze e i dibattiti attorno a questa situazione estrema e ha scelto di condividere la sua analisi relativa alle vulnerabilità femminili.

Il processo si è tenuto ad Avignone da settembre a dicembre 2024 per giudicare questi uomini per stupri avvenuti tra il 2011 e il 2020.

Parole chiave: violenza contro le donne, stupri, sottomissione chimica, mascolinità, giustizia.

Introduction

Au cours de cet article, nous présenterons tout d'abord le procès en lui-même et les problématiques de violation de la personne humaine ; puis nous reviendrons sur les audiences, le soutien apporté à Gisèle Pélicot par d'autres femmes, puis par une présence masculine qui s'est intensifiée tout au long du procès, jusqu'au jour du verdict. Nous évaluerons alors les peines qui ont été attribuées.

Nous aborderons ensuite l'analyse de la société — française, mais qui reflète toutes les sociétés, lorsqu'il s'agit de violences contre les femmes — et des masculinités. Ce poids de la domination masculine qui pèse encore sur les relations de genre et qui, dans une certaine mesure, permet encore ces violences et annule l'identité et les choix de la victime. Lors d'un viol, la victime est niée, elle n'existe pas en tant qu'être humain. L'agresseur répond à ses pulsions, la réduisant à un corps qu'il abîme et une âme qu'il détruit.

En effet, une autre question se pose, liée au consentement qui est doublement bafoué lorsque la victime a subi une soumission chimique. Les jeunes générations signalent d'ailleurs que les filles doivent être très vigilantes lorsqu'elles sortent le soir, lorsqu'elles vont à des rassemblements publics. Depuis les années 1990, le GHB¹ a acquis la réputation de « drogue du violeur ». Souvent ajouté à la dérobée dans les verres, il permet une soumission chimique de la victime facilitant une agression sexuelle.

Vers quelle société allons-nous ? Quelle direction allons-nous prendre ? Il est fondamental de suivre les mesures et la législation liées au Droit Humain et à la protection des femmes qui vont apparaître dans les prochains mois ou années. Elles nous serviront de boussole, si nous voulons nous orienter vers une société de paix, vers une société sans violence. Il est cependant indéniable que ce procès a été un électrochoc pour tous et toutes et que des changements ont été constatés dans la société.

1. Le procès

Le procès se déroule du 02 septembre au 19 décembre 2024. Il est exceptionnel par le nombre d'accusés mais aussi parce que la victime, Gisèle Pélicot a refusé le huis clos « afin que la honte change de camp ».

Cinquante et un (51) hommes étaient assis sur les bancs des accusés (âgés de 27 à 74 ans). Pompier, artisan, ex-policier, retraité, ... Tous ces hommes étaient recrutés par l'ex-mari sur un site échangiste. Il organisait les viols à son domicile, dans la chambre conjugale.

La victime, Gisèle, était alors droguée et inconsciente. Elle n'a aucun souvenir de ces viols, c'est la police qui l'a informée, lorsqu'elle a découvert les photos et vidéos dans l'ordinateur de Dominique Pélicot. En effet, ce dernier a été confronté à la police en 2010 puis en 2020 lorsqu'il filmait sous les jupes des femmes, dans des supermarchés. C'est le vigile du supermarché qui l'a signalé à la direction de son entreprise. C'est lors de sa deuxième interpellation en 2020 que le psychiatre qui l'a évalué a insisté pour qu'il y ait des recherches approfondies, au vu de sa personnalité. Les forces de l'ordre ont alors procédé à une perquisition à son domicile.

L'ordinateur de Dominique Pélicot a été passé au crible. Il détenait des milliers de photos et de vidéos prouvant les faits d'agression sexuelle, de viols, mais aussi de soumission chimique imposée à son ex-femme. En effet, la victime apparaît inconsciente, sous l'effet de fortes doses d'un puissant anxiolytique, qu'il lui administrait, le *temesta*.

Saluons la ténacité des forces de l'ordre qui ont fait un énorme travail de recherche pour démasquer l'agresseur, avant de prendre contact avec Gisèle Pélicot et de lui présenter l'insoutenable : des heures de vidéo où ils filmait les agresseurs ou se faisait lui-même filmer en train de violer son épouse.

Gisèle, ses enfants et petits-enfants sont en état de choc et demandent des comptes à Dominique Pélicot, d'autant plus que le doute persiste en ce qui concerne sa propre fille et ses deux belles-filles : des photos d'elles en sous-vêtements ont également été retrouvées dans l'ordinateur ; sa fille affirme ne pas connaître les sous-vêtements qu'elle porte sur les photos. Le père nie tout abus sur les trois jeunes femmes.

Gisèle va donc confronter son ex-mari et ses agresseurs qui ont abusé d'elle de 2011 à 2020.

Lors des audiences, la Justice présente trois catégories de violeurs dans le cadre de ce procès : le mari, à l'origine de l'organisation des 92 faits de viols filmés. Les autres agresseurs le chargeront d'ailleurs, pour tenter de se dédouaner de leur propre responsabilité, insistant sur son rôle, et son discours dans la mesure où il annonçait des soirées échangistes. Ils se présentent comme des *victimes manipulées*. Ces audiences sont éprouvantes pour Gisèle

qui garde, malgré tout son calme, même lorsque les accusés sont interrogés et tentent, par tous les moyens de se déculpabiliser.

Une distinction est faite entre les hommes soupçonnés de s'être rendus une fois au domicile du couple et ceux qui s'y sont déplacés plusieurs fois.

Dans tous les cas, aucun de ces hommes ne pouvait contester le fait que Gisèle était inconsciente et qu'ils la violaient ou encore prétendre, comme certains l'ont fait qu'ils n'étaient pas au courant qu'elle était sous sédatif.

Lors des audiences, des femmes et des associations féministes se déplacent pour apporter leur soutien à Gisèle qui fait preuve d'un courage qui force l'admiration. Les hommes politiques français, quant à eux, entretiennent un silence qualifié d'*assourdissant*.

Alors que l'attitude de Gisèle est digne et grave, les comportements de certains accusés sont provocateurs, voire agressifs. Ils se présentent cachés par des cagoules et n'hésitent pas à faire des gestes obscènes. Rares sont ceux qui reconnaissent les faits. La grande majorité est dans le déni. Ce constat me renvoie à l'accompagnement d'auteurs de violences qui, systématiquement, nient les faits, les actes de violence qui leur sont reprochés. *Ce n'est pas moi, elle m'a provoqué, je ne suis pas violent, je n'agresse pas les femmes.*

A Mazan, nous retrouvons les mêmes réactions : *je ne savais pas, c'est son mari qui a tout organisé, je n'avais pas vu qu'elle était inconsciente...* Et la même absence de responsabilité vis-à-vis de la victime.

Ce procès, souvent qualifié d'historique a mis chacun, chacune d'entre nous, face à une responsabilité sociale, judiciaire, politique, individuelle et collective ; la responsabilité d'en finir avec le viol et l'impunité du viol.

Il marque — je l'espère — le début d'une nouvelle ère où tout reste à construire, penser, élaborer. Des groupes de réflexion, de nouvelles lois, des échanges entre associations, entre femmes et hommes sont indispensables pour faire un état des lieux, réfléchir à des pistes de travail, à des solutions qui engageront la société comme un tout.

2. Le verdict

Le 19 décembre 2024, après trois mois et dix-sept jours d'un procès historique, la cour criminelle du Vaucluse a reconnu les 51 accusés coupables. Pourtant, les condamnations sont inférieures aux réquisitions.

De nombreuses personnes étaient regroupées devant le Tribunal de Justice d'Avignon, associations de femmes, anonymes, femmes et hommes venus spontanément apporter leur soutien à Gisèle. De nombreux jeunes hommes expliquent qu'ils se sont sentis dans l'obligation d'être présents et d'apporter leur soutien à Gisèle. Le service d'ordre est très imposant. Des médias nationaux et internationaux sont arrivés très tôt. Des banderoles en soutien à Gisèle couvrent les murs du Tribunal. Beaucoup craignent des débordements qui n'auront pas lieu.

La cour criminelle du Vaucluse a condamné jeudi 19 décembre Dominique Pelicot, 72 ans, à 20 ans de réclusion, avec une période de sûreté des deux tiers. Il a été reconnu coupable d'avoir drogué son ex-épouse pour la violer et la faire violer par des dizaines d'hommes et avoir filmé ces scènes, pendant une décennie. Il a également été reconnu coupable d'enregistrement et de détention d'images prises à leur insu de sa femme, de sa fille et de ses belles-filles. Il devra également répondre d'autres crimes pour lesquels il est suspecté. Il est en effet mis en examen dans deux autres affaires de meurtres.

Conformément au droit, s'agissant des autres accusés, la cour s'est affranchie des réquisitions, individualisant les peines.

L'annonce du verdict fait état de quarante-neuf condamnés pour viols ou tentative de viols aggravés et deux pour agressions sexuelles -

La peine la plus basse, trois ans de prison dont deux avec sursis, a été pour Joseph C., 69 ans, pour agression sexuelle sur Gisèle Pelicot, et qui échappe donc à la prison. La plus lourde, de quinze ans de réclusion criminelle, a visé Romain V., 63 ans, venu six fois à Mazan pour violer Mme Pelicot. Le ministère public avait requis des peines de dix à dix-huit ans de réclusion contre 49 d'entre eux.²

Outre Dominique Pelicot, quarante hommes sont désormais en détention, trois sont concernés par des mandats de dépôt différés et six sont ressortis libres, ayant déjà effectué leur peine ou pouvant l'effectuer sous forme aménageable.

Le verdict est annoncé sous les huées de la foule qui estime les peines trop légères. Une femme éclate en sanglots et hurle sa colère. Comment une telle impunité peut-elle encore exister ? Après un tel procès historique, suivi par tant de médias nationaux et internationaux ? Le patriarcat a la peau dure !

Dix-sept des cinquante-et-un condamnés ont contesté le verdict et fait

appel de la décision. Le procès en appel se tiendra fin 2025. L'avocate de Dominique Pélicot, condamné à 20 ans de réclusion, a déclaré qu'il ne ferait pas appel.

Dans une déclaration très sobre et très digne, Gisèle Pelicot a dit « respecter » le verdict, et affirmé sa « confiance » en l'avenir. Devenue une icône du mouvement féministe, elle a exprimé sa solidarité « aux victimes non reconnues » de violences sexuelles, ajoutant avoir « confiance à présent » dans « un avenir dans lequel chacun, femme et homme, puisse vivre en harmonie ».³

Pour les associations féministes, qui saluent le courage de Gisèle Pelicot, le « combat contre l'impunité est loin d'être terminé ». Après le verdict du procès historique, nombre d'entre elles ont appelé à des « réformes structurelles » en matière de violences sexuelles.⁴

L'analyse des psychiatres et psychanalystes qui ont rencontré les accusés constatent que « la part des auteurs de viols pour lesquels on arrive à diagnostiquer une véritable pathologie mentale est infime ».⁵

Ces éléments, et les arguments de défense des accusés, qui, pour une bonne partie refusent de reconnaître leur culpabilité, interrogent sur les violences contre les femmes, leur caractère « systémique », le fait qu'elles soient traitées avec beaucoup de légèreté ; l'absence de pathologie mentale est un élément important de l'identité des agresseurs.

Lors de nos diverses recherches sur le terrain, nous avons constaté que l'une des pires craintes des femmes demeure le viol. Des femmes, en ont témoigné, vivant dans des pays aussi divers que le Brésil, le Cambodge, l'Inde, la France et bien d'autres.

Ce crime n'est toujours pas pris au sérieux, malgré les différentes formes qu'il revêt, la violence qu'il représente.

Pourtant, plus de 370 millions de filles et de femmes dans le monde ont été victimes de viols ou d'agressions sexuelles pendant leur enfance ou leur adolescence, a dénoncé l'UNICEF dans son rapport sur ces violences d'une « ampleur mondiale alarmante ».⁶

Si l'on tient compte des violences sexuelles « sans contact physique — telles que les agressions en ligne ou verbales, le nombre de filles et de femmes concernées atteint 650 millions, soit une femme sur 5, s'alarme le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance⁷

3. Aussi, qu'est-ce qui amène des hommes à violer, à abuser des corps des femmes ?

Gisèle Pélicot est devenue un icône du féminisme de par sa posture, par son courage à assumer le visionnage des vidéos et photos qui montraient crument les viols qu'elle subissait et en affirmant que « au-delà du fait que la honte doit changer de camp, elle ne doit pas peser sur les épaules des victimes ». ⁸

Elle est parvenue à un résultat multiple, sans précédent : faire en sorte que la victime devienne le centre de l'histoire et du procès, briser l'impasse des informations insignifiantes afin de mettre en évidence ce fait de société et lancer un mouvement de sororité massif et international.

Les projections au cours des audiences étaient insupportables, mais montraient les faits tels qu'ils s'étaient produits et les agresseurs ne pouvaient pas les nier. Pourtant, certains l'ont fait, refusant le qualificatif de violeur.

Cette attitude m'a interpellée dans la mesure où j'ai moi-même été confrontée à ce déni lorsque j'accompagnais des auteurs de violences conjugales. « Ce n'est pas moi ; c'est elle qui m'a provoqué. Dans le cas de Gisèle, « c'est lui (Dominique Pélicot) qui insistait pour que j'aïlle chez lui ; je ne voulais pas ; je pensais qu'elle faisait semblant de dormir... »

C'est pourquoi une discussion doit être engagée autour de la responsabilité de l'agresseur sexuel et/ou de l'auteur de violences domestiques. Ce procès nous invite aussi à réfléchir sur les violences intrafamiliales et le fait que les violences sexuelles se produisent au sein même de la famille et du foyer.

Ce procès nous rappelle surtout que le corps des femmes continue d'appartenir aux hommes. La sentence du 19 décembre est amère, puisque bien qu'ils aient été reconnus coupables, les hommes ont été confrontés à des peines très inférieures à celles attendues et méritées pour des viols et des viols aggravés.

4. Que disent l'histoire et l'anthropologie ?

La création d'une cosmologie — discours sur l'ordre du monde — a permis de fonder, justifier et légitimer, dans l'absolu, la domination mascu-

line.

La communauté domestique est le seul système économique et social qui régit la reproduction physique des individus, la reproduction des producteurs et la reproduction sociale sous toutes ses formes par un ensemble d'institutions et qui la domine par la mobilisation ordonnée des moyens de la reproduction humaine, c'est-à-dire les femmes. Meillassoux (1982), p.77

Lorsque les populations se sont sédentarisées, une répartition des tâches a été organisée par les hommes qui ont alors coupé le monde en deux espaces distincts : le privé, réservé aux femmes et le public destiné aux hommes, avec ce qu'ils représentent : le travail, la politique, les décisions entre pairs. La dichotomie ne s'arrête pas là. On oppose symboliquement le féminin au masculin, ce dernier représentant l'élément positif et/ou actif et le féminin le négatif et/ou passif, ainsi le solaire au lunaire, le dedans au dehors.

C'est sous couvert d'une donnée biologique qu'a été construite la domination masculine.

C'est par un cheminement déductif que nous pensons avoir établi que la valence différentielle des sexes et la domination masculine avaient leur fondement et leur emprise établis sur l'appropriation de la fécondité féminine et plus particulièrement sur la capacité des femmes à faire des fils pour les hommes qui ne peuvent pas les faire eux-mêmes. Héritier (2012), p. 288

La légitimation, par la nature, des inégalités entre les sexes les renforce considérablement.

Ainsi, la femme « appartient » à l'homme qui, en contrepartie la « protège » ou plutôt est censé la protéger.

L'appropriation du corps des femmes s'organise constamment dans l'histoire de l'humanité afin de répondre aux pulsions sexuelles masculines qui ne peuvent être réprimées et revêt deux formes. La première passe par des institutions sociales et les hommes échangent leurs filles, leurs sœurs afin d'établir des liens durables et sociaux ; ces mêmes femmes deviennent alors des épouses fécondes et respectables qui donneront des fils à leurs époux.

La seconde façon de s'approprier le corps des femmes n'est pas policé, selon les termes de Héritier.

Tout corps de femme, qui n'est pas approprié, gardé et défendu par un propriétaire dont le droit est fondé sur la filiation et l'alliance et dont l'usage sexuel

qu'il en fait ou fait faire est orienté vers la procréation, appartient potentiellement à tout homme dont la pulsion sexuelle est à assouvir. Héritier (2012) p. 290.

Rapt, viol, enlèvement, prostitution, trafic d'êtres humains, femmes comme arme de guerre permettent à des hommes de s'approprier temporairement des corps de femmes pour un usage sexuel et la recherche du plaisir, mais aussi pour montrer leur puissance aux autres hommes. Ces crimes représentent des messages de pouvoir et de domination envoyés aux autres hommes, afin de les humilier.

Sous l'Ancien Régime, le viol est considéré non comme une atteinte à l'intégrité d'une femme, mais comme une offense à l'honneur de son père ou de son mari. Il faudra attendre la fin du XIX^e siècle, l'émergence de la psychologie, ainsi que du féminisme, pour que le regard social sur ce crime commence à évoluer.⁹

Il s'agissait alors d'un outrage porté au paterfamilias, à l'honneur de la famille. La victime n'existe pas ou plutôt n'est pas prise en compte. C'est à la fin du XIX^eme, début du XX^eme siècle qu'émerge la notion d'individu et que ses souffrances psychologiques liées à des agressions sont reconnues. Elles étaient jusque-là ignorées, comme nous avons pu le constater lors du retour des soldats de la 1^{ère} guerre mondiale. En effet, personne ne comprenait les réactions des survivants alors qu'elles étaient liées directement aux traumatismes de la guerre, de la peur, de la mort.

Mentalités, mémoire collective, histoire individuelle, transgénérationnel, représentation sociale du corps des femmes, soumission chimique, déni des hommes, masculinités : nombreuses sont les approches et les questions que nous devons nous poser lorsqu'il s'agit du viol. Qu'est-ce qui amène un homme à violer ?

De même que pour les problématiques de violences conjugales, les situations sont multifactorielles et prennent en compte des facteurs individuels, collectifs, sociétaux...

Une question fondamentale est liée à la représentation du violeur : pourquoi, dans l'imaginaire collectif, cet agresseur est fréquemment appelé monstre, considéré comme un monstre ? Probablement pour pouvoir mettre de la distance avec l'acte et avec l'homme, car affronter la vérité est dans doute trop douloureux. Car, dans la réalité, il s'agit d'un frère, d'un voisin, d'un cousin, d'un collègue, dans tous les cas un homme connu de la victime.

Comment déconstruire cette représentation sociale ? Comment accepter que le violeur fait sans doute partie du cercle des proches de la victime ? Et qu'il profite de sa vulnérabilité pour l'agresser et, sans doute, lui demander le silence.

Comme l'a si bien affirmé Gisèle, la honte doit changer de camp. Les victimes de viols se taisent car elles ont honte. Elles ont peur également que l'on ne les croit pas car c'est leur parole contre celle de l'agresseur et lorsqu'elles le connaissent, elles savent qu'il affirmera, lui, qu'elle était consentante.

5. Considérations finales

Nous proposons quelques pistes de réflexion et d'action :

- Organiser des recherches sur les thèmes des masculinités et de la sexualité — rappelons qu'il existe diverses formes de masculinités, des hommes hétérosexuels, homosexuels, *masculinistes*, *nodles boys*, et diverses façons d'être au monde, en fonction de sa classe sociale, de la couleur de la peau, de la religion, de la société dans laquelle on vit.

L'intersectionnalité est présente aussi chez les hommes et certains souffrent de ces masculinités dites *toxiques*.

- Désacraliser la famille - dans la mesure où nous savons aujourd'hui que c'est au sein de l'univers du privé, de la famille, que diverses formes de violences voient le jour (violences conjugales, maltraitances, incestes).

Malgré d'importantes transformations des lois relatives à la famille (autorité parentale, viol conjugal, mesures en cas de violences intrafamiliales) nous constatons toujours la présence de ces maltraitances, abus viols, jusqu'au féminicide au sein de cette même famille.

- Créer des groupes d'accompagnement des auteurs de violence afin de leur faire prendre conscience des actes commis, afin de limiter la récidive.
- Étudier l'histoire de vie des hommes violeurs (selon de nombreux témoignages, 60 à 70 % des violeurs auraient souffert des violences physiques, psychologiques et/ou sexuelles au cours de l'enfance et/ou de l'adolescence). S'appuyer sur la

psychologie transgénérationnelle afin d'accompagner les agresseurs et de stopper le cercle vicieux de la reproduction de la violence.

- L'importance de toujours dire à une victime de violence que nous la croyons et qu'elle n'a pas à avoir honte.
- Éduquer les parents des futurs enfants ainsi que les enfants, filles et garçons au respect de l'autre, à la citoyenneté.
- Comprendre et déconstruire la solidarité masculine qui fait que, par exemple, dans le cas du procès de Mazan, il a été signalé que quelques hommes, qui ont refusé les propositions de Dominique Pélicot, ne l'ont cependant pas dénoncé.
- Enfin, comment notre mémoire collective a-t-elle permis, a-t-elle rendu possible la croyance, encore au XXIème siècle, selon laquelle le corps des femmes appartient aux hommes, car, même si cette croyance est inconsciente, elle n'évite pas le passage à l'acte.

Les viols ont lieu en temps de guerre, en temps de paix, dans les universités, au travail, dans la rue, dans les églises, au sein de la famille ; c'est-à-dire dans les espaces privés et publics. Comment venir à bout de ce fléau, comment protéger les femmes et les enfants ?

Que faire de cette peur ancestrale des femmes, de subir un viol ? Peur qui signifie clairement que nous, les femmes, ne sommes pas en sécurité, quels que soient les espaces dans lesquels nous évoluons.

Ou encore, comment empêcher les hommes de violer ?

Notas

1. Le GHB ou gamma-hydroxybutyrate est un psychotrope à effet sédatif qui ralentit le système nerveux et peut provoquer des comas. Ainsi, lorsqu'il est consommé de manière récréative, en particulier avec d'autres drogues ou de l'alcool, il peut être extrêmement dangereux.
2. Le Monde, Procès des viols de Mazan : revivez la journée du verdict, et retrouvez le décryptage de nos deux chroniqueurs judiciaires Pascale Robert-Diard et Henri Seckel. Disponível em : https://www.lemonde.fr/societe/live/2024/12/19/en-direct-proces-des-viols-de-mazan-la-cour-a-voulu-distinguer-dominique-pelicot-des-autres-le-pervers-xxl-coupable-a-lui-seul-de-plus-d-une-centaine-de-viols-sur-son-epouse_6456809_3224.html. Acesso em 19/12/2024.
3. Le Monde, 19/12/2024, idem.
4. Idem, ibidem.
5. Le Monde, Viols de Mazan : Gisèle Pelicot, nouveau symbole des victimes de violences et de la soumission chimique. Disponível em : https://actu.fr/faits-divers/viols-de-mazan-gisele-pelicot-nouveau-symbole-des-victimes-de-violences-et-de-la-soumission-chimique_61605447.html. Acesso em : 14/09/2024.
6. ONU Info. L'actualité mondiale Un regard humain. Disponível em : <https://news.un.org/fr/story/2024/10/1149621>. Acesso em 20.12.2024.
7. UNICEF. Unicef pous chaque enfant. Disponível em : <https://www.unicef.org/fr>. Acesso em 20.12.2024.
8. RADIO FRANCE. **Pour que la honte change de camp.** Disponível em : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/serie-pour-que-la-honte-change-de-camp>. Acesso em 20.12.2024.
9. Ane Chemin. Le viol, un crime de l'intimité longtemps impensé. In : Le Monde. Disponível em : https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/04/05/le-viol-un-crime-de-l-intimite-longtemps-impense_6226192_3232.html. Acesso em : 05.04.2024.

Références

CHEMIN, Ane. **Le viol, un crime de l'intimité longtemps impensé.** In : Le Monde. Disponível em : https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/04/05/le-viol-un-crime-de-l-intimite-longtemps-impense_6226192_3232.html. Acesso em : 05.04.2024.

DURANT, Véronique. **Colonização, dominação, sexualidade: Como se construíram as relações de gênero no Brasil.** In : Histórias de amor tóxico, Brasília: Edições do Senado Federal, 2020, pp 20-35.

DURANT, Véronique. **Histoires de vie, récits de vie, trajectoires familiales.** Moldavie : Editions Universitaires Européennes, 2024.

DURANT, Véronique. **Comment appréhender et traiter les violences conjugales?** Paris : Journal des psychologues, 2025, pp. 22-25.

HÉRITIER, Françoise. **Masculin/Féminin I,** Paris : Odile Jacob, 2012.

HÉRITIER, Françoise. **Masculin/Féminin II,** Paris, Odile Jacob 2012.

LE MONDE. **Procès des viols de Mazan : revivez la journée du verdict, et retrouvez le décryptage de nos deux chroniqueurs judiciaires Pascale Robert-Diard et Henri Seckel.** Disponível em : https://www.lemonde.fr/societe/live/2024/12/19/en-direct-proces-des-viols-de-mazan-la-cour-a-voulu-distinguer-dominique-pelicot-des-autres-le-pervers-xxl-coupable-a-lui-seul-de-plus-d-une-centaine-de-viols-sur-son-epouse_6456809_3224.html. Acesso em 19/12/2024.

MEILLASSOUX, Claude. **Femmes, greniers et capitaux,** Paris : Maspero, 1982.

ONU Info. **L'actualité mondiale Un regard humain.** Disponível em : <https://news.un.org/fr/story/2024/10/1149621>. Acesso em 20.12.2024.

SEGOND, Alexandra. **Viols de Mazan : Gisèle Pelicot, nouveau symbole des victimes de violences et de la soumission chimique.** In : *Le Monde*. Disponível em : https://actu.fr/faits-divers/viols-de-mazan-gisele-pelicot-nouveau-symbole-des-victimes-de-violences-et-de-la-soumission-chimique_61605447.html. **Acesso em : 14/09/2024.**

RADIO FRANCE. **Pour que la honte change de camp.** Disponível em : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/serie-pour-que-la-honte-change-de-camp>. Acesso em 20.12.2024.

UNICEF. **Unicef pous chaque enfant.** Disponível em : <https://www.unicef.org/fr>. Acesso em 20.12.2024.